



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2024-03-10

DECISION DU MAIRE

**PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE
« NOUVELLES VAGUES »
POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES
CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec l'Association Nouvelles Vagues pour un partenariat artistique et culturel prévu durant l'année 2024 dans les deux crèches collectives municipales.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec l'association Nouvelles Vagues pour un partenariat artistique et culturel durant l'année 2024 comprenant l'accueil deux fois dans l'année en avril et en octobre de deux œuvres artistiques qui vont permettre de développer des interactions entre le tout-petit, sa famille et les œuvres d'art qui seront à disposition dans la structure. Cette action se fait à titre gracieux pour les structures.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et l'association « Nouvelles Vagues ».

Fait à Sisteron, le 26/03/2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 27/03/2024 à 15h38

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20240327-2024_03_10D